



AMBITION DE DECARBONATION DE LA FRANCE

100 % libres
...100 % vous !

Soutenabilité sociale et fiscale, concertation et sécurité énergétique... seront les clefs d'une planification écologique réussie et acceptée

Un an après l'adoption du paquet européen Fit for 55 sous la présidence française de l'Union Européenne, la Première ministre affiche sa volonté d'en être la bonne élève climatique, quitte à préconiser des mesures coercitives ou peu compatibles avec l'objectif de réindustrialisation du pays. Elle a ainsi dévoilé, lundi 22 mai 2023, les grandes lignes d'une planification écologique qui vise à atteindre l'objectif de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre du pays (GES). Nul doute que le procès en inaction climatique a servi d'aiguillon à ce volontarisme gouvernemental.

Consciente de l'impératif climatique, la CFE Énergies adhère à l'objectif de décarbonation de la société et plaide pour une transition écologique planifiée. Pour autant, elle est persuadée que le Gouvernement doit éviter le désastre d'une planification écologique hors sol parce que non concertée, insoutenable tant socialement que fiscalement, et déconnectée des impératifs de sécurité énergétique des Français comme des réalités industrielles du pays.

Après le naufrage politique d'une réforme des retraites mal préparée, mal concertée, mal fabriquée et au final mal adoptée, l'absence de concertation, doublée d'un manque d'anticipation, dans la rédaction des décrets mettant en œuvre cette réforme, inquiète profondément la CFE Énergies sur la méthode gouvernementale. Pourtant, la Première ministre avait promis dans son discours de politique générale de juillet 2022 une méthode gouvernementale guidée par une concertation exemplaire. Les faits démontrent malheureusement le contraire !

Eu égard au poids du bâtiment dans les émissions de GES, une réelle concertation préalable avait été promise par le Gouvernement sur la décarbonation du bâtiment. En annonçant elle-même l'interdiction des nouveaux équipements en chaudières à gaz avant même le début de la concertation promise, la Première ministre démontre le peu de cas qu'elle fait de la concertation sur la stratégie de décarbonation du pays, mais aussi de l'indispensable vision stratégique qui permettrait d'assurer l'avenir d'une composante majeure de la sécurité énergétique de la France qu'est son système gazier.

Une véritable concertation, qui doit prendre en compte toutes les composantes et que la CFE Énergies continue d'appeler de ses vœux, est d'autant plus indispensable que la transition bas carbone française ne réussira que si elle est soutenable socialement et économiquement et qu'elle suscite l'adhésion des citoyens comme des salariés. La CFE Énergies partage ainsi les propos de Jean-Pisany Ferry, selon qui « *l'interdiction du chauffage aux énergies fossiles dans le bâtiment c'est extrêmement violent pour ceux à qui cela s'applique* ». La précarité énergétique, que subissent de plus en plus de Français, exige à l'évidence d'éviter des solutions à l'emporte-pièce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir, et d'engager à la place une véritable planification sociale.

Au-delà d'une soutenabilité sociale essentielle à l'adhésion des citoyens, la CFE Énergies considère que la stratégie de décarbonation doit être tout autant soutenable fiscalement. A en croire les réactions outrées de certains membres du Gouvernement face à la proposition de Jean-Pisany Ferry d'appeler les grandes fortunes à prendre leur part au financement de la transition bas carbone, la CFE Énergies craint qu'une fois de plus, ce ne soient les classes moyennes qui supportent l'essentiel de la charge de cette transition faite à marche forcée. Ainsi rendue insoutenable et perçue comme inéquitable, cette planification écologique serait vouée à l'échec !

Enfin, la CFE Énergies rappelle qu'eu égard aux risques sur la sécurité des approvisionnements énergétiques, les déclarations gouvernementales sur la « *cohérence d'ensemble* » de la stratégie de décarbonation ne suffisent pas à rassurer sur le bouclage de l'équation énergétique d'ici 2030, surtout quand la ministre de l'énergie déclare qu'« *un mur énergétique nous attend dès 2030* ». Comme l'a indiqué la commission d'enquête sur la perte de souveraineté, la volonté d'atteindre l'objectif de décarbonation à 2030 ne doit en aucun cas fragiliser la sécurité énergétique de la France.